

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Jeudi 4 juillet 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné officieusement M. Rochereau comme rapporteur pour avis du projet de loi de ratification du Traité instituant la Communauté économique européenne.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Réunie avec le concours des présidents et des rapporteurs de toutes les commissions intéressées, la commission a entendu un exposé de M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur les traités signés à Rome, le 25 mars dernier.

M. Maurice Faure a considéré l'Euratom sous le quadruple aspect d'un laboratoire, d'une usine, d'une société de commerce et d'une agence de contrôle. Insistant sur la part de liberté et d'initiatives qui demeure à chaque État contractant, il a conclu : « A chacun selon son effort. Le traité actuel nous permet de profiter nous-mêmes du bénéfice de notre effort national ».

La liberté militaire de la France demeure entière. Le traité d'Euratom demeure complètement neutre au regard de la politique militaire et il ne comporte ni obligations, ni interdictions d'aucune sorte.

Considérant le Marché commun, M. Maurice Faure a tenu à marquer qu'il va bien au-delà du concept d'une union douanière : c'est une communauté par la solidarité des efforts, la recherche d'une harmonie législative et d'un régime réglementaire commun. Il a relevé les nombreuses clauses de sauvegarde au profit de l'agriculture française et des différents secteurs qui demeurent à l'abri des heurts que pourrait engendrer le nouveau régime.

Il reste qu'il y aura pour la France des débouchés accrus, sans crainte d'un effondrement des cours pour d'autres parties du marché. Le ministre a fait ressortir l'intérêt des contrats à long terme qui donnent une garantie pour quinze ans, et du maintien qu'il a obtenu du système des prix minima aux produits agricoles.

M. Maurice Faure, faisant l'analyse du régime des Territoires d'Outre-Mer, en a fait ressortir l'originalité et l'intérêt permanent. Il doit accélérer le développement économique et social de régions sous-développées et leur donner une place dans un plus vaste ensemble. En particulier, il est important que le destin de cette partie de l'Afrique soit associé désormais à toute l'Europe occidentale pour mettre à l'abri de certaines influences étrangères une aussi vaste région.

Le ministre a analysé les différentes institutions créées par les deux traités et a insisté, pour terminer, sur les harmonisations sociales obtenues dans le domaine de l'égalisation des salaires féminins et masculins et des heures supplémentaires.

Des questions ont été posées au ministre par MM. Debré, Laffargue, Gabriel Puaux, Marcilhacy, Pernot, Léo Hamon, Torrès et Rochereau. Après y avoir répondu, M. Maurice Faure a promis de revenir devant la commission pour répondre à de nouvelles questions qui lui seraient posées par écrit.

M. Marcel Plaisant a remercié le ministre et l'a félicité surtout de l'esprit communautaire dont il fait preuve ; il a exprimé le souhait de voir partager au même degré ce sentiment par les ministres des Etats contractants.

AGRICULTURE

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a tout d'abord adopté les conclusions du rapport de M. Repiquet, favorables à l'adoption de la proposition de loi (n° 656, session 1956-1957), dont il est l'auteur, relative à l'introduction de la législation relative au fonds forestier national dans le département de la Réunion.

Après avoir désigné M. Montsarrat comme rapporteur du projet de loi (n° 779, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au marché de l'orge, elle a ensuite entendu les représentants des organisations professionnelles agricoles sur les aspects agricoles du Traité instituant la Communauté économique européenne. M. du Douët de Graille, Secrétaire général de la Fédération nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles, M. Ferré, Secrétaire de l'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture, M. Hallé, conseiller de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, M. Bréart, chargé de mission à l'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture ont successivement indiqué la position de leurs organismes sur cette question.

Sans méconnaître les risques que comporte l'inclusion de l'agriculture française dans le Marché commun européen et les efforts qu'une telle décision implique, les différents orateurs, après

s'être félicités d'avoir été étroitement associés aux négociations, se sont déclarés favorables à la politique d'intégration européenne agricole telle qu'elle est envisagée dans le Traité.

MM. de Félice et Kléber Loustau, respectivement Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et Secrétaire d'Etat à l'Equipement et au plan agricoles ont ensuite développé la position du Gouvernement sur cette même question. M. Loustau a procédé à l'analyse détaillée des différentes clauses agricoles du Traité et a souligné les garanties qu'elles apportaient aux producteurs français. M. de Félice a ensuite passé en revue la situation des principaux secteurs de la production dans la perspective du Marché commun.

Il a conclu en montrant les possibilités accrues d'expansion et de sécurité que le Traité de Communauté économique européenne, dont il s'est déclaré un partisan convaincu, ouvraient à l'agriculture de notre pays.

Les ministres ont ensuite répondu aux questions que leur ont posées notamment MM. Durieux, Doussot, Blondelle, Driant, Traoré, Valeau, Aguesse ainsi que le président.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Kalb a été désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 627, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à valider les services accomplis par les Français dans les armées alliées au cours de la guerre 1939-1945, ainsi que ceux qu'ils ont dû accomplir, sous l'empire de la contrainte, dans l'armée et dans la gendarmerie allemandes, et les services militaires accomplis par les étrangers antérieurement à l'acquisition de la nationalité française.

Le Général Béthouart a été désigné pour rapporter le projet de loi (n° 541, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale relatif à l'aliénation des immeubles militaires de l'Etat en Afrique du Nord. Ce texte a été adopté sans modification.

M. Parisot a été désigné pour rapporter la proposition de résolution (n° 536, année 1955) présentée par M. François Schleiter,

tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la mise à jour définitive des promotions dans l'Ordre de la Légion d'Honneur pour faits de guerre.

La commission a procédé, à titre officieux, à la désignation d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 4676, A. N., 3^e législature) autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

A la suite d'un vote par bulletins secrets, le Général Béthouart, favorable à l'adoption du projet de loi, a été désigné par 13 voix contre 2 à M. Michelet, défavorable au projet.

M. de Montullé a rendu compte, avec le président et M. Jean-Louis Rolland, d'une récente visite à la poudrerie du Pont-de-Buis (Finistère). Il a été décidé que la délégation, composée du président et de MM. Jaouen, de Montullé et J.-L. Rolland, demanderait audience aux ministres responsables pour leur exposer ses vues sur l'avenir et la reconversion éventuelle de la poudrerie.

Le président a donné connaissance à la commission d'une lettre de M. Marius Moutet accompagnée des résolutions n°s 8 et 10 de l'Assemblée de l'U. E. O.

La commission a décidé de procéder à l'étude de ces documents au cours d'une séance ultérieure.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a désigné M. Jean Fournier rapporteur des propositions de loi de M. Armengaud :

— (n° 715, session 1956-1957) permettant l'intégration dans les hôpitaux publics de la France métropolitaine et des Départements d'Outre-Mer et sous certaines conditions, des membres des professions médicales de nationalité française, expulsés de certains pays du Proche-Orient ;

— (n° 716, session 1956-1957) permettant le reclassement en France des membres des professions médicales de nationalité française, non titulaires du diplôme d'Etat, expulsés du Proche-Orient.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Bonnefous sur la proposition de loi (n° 608, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article L 488 du Code de la Santé publique relatif aux masseurs kinésithérapeutes.

Puis elle a entendu M^{me} Delabie, rapporteur, sur le projet de loi (n° 763, session 1956-1957), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

M^{me} Delabie a proposé d'adopter la plupart des modifications apportées au texte par l'Assemblée Nationale, sauf toutefois les articles 3 et 11, qui ont été réservés et renvoyés pour étude à mercredi prochain.

Le président a rendu compte de la réunion qui s'est tenue au Ministère de la Santé publique et à laquelle participaient les bureaux et les rapporteurs des commissions compétentes des deux Assemblées, dans le but d'aboutir à un accord sur la proposition de loi relative au concours de médecin des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du Code de la santé publique, actuellement en quatrième lecture à l'Assemblée Nationale.

Le président, rapporteur, a précisé les raisons qui l'ont amené à donner son accord sur un texte qui ne lui donnait toutefois pas entière satisfaction.

La commission, approuvant son rapporteur, lui a fait confiance pour la rédaction du rapport de quatrième lecture.

En fin de séance, M. Plait a présenté un bref compte rendu sur le projet de loi (n° 4676, A. N., 3^e législature) autorisant le Président de la République à ratifier :

1° Le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ;

2° Le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ;

3° La Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

FINANCES

Mardi 2 juillet 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a demandé le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 504, session 1956-1957) tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées et désigné M. Alric rapporteur pour avis. Elle a, ensuite, désigné M. Pellenc, rapporteur général, rapporteur des projets de loi approuvant :

— les comptes définitifs du Togo pour les exercices 1948 à 1951 (n° 474, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs de l'A. O. F. pour les exercices 1949 à 1951 (n° 475, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs de la Nouvelles-Calédonie pour les exercices 1951-1952 (n° 476, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs de l'A. O. F. pour les exercices 1952-1953 (n° 494, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs du Togo pour les exercices 1952-1953 (n° 495, session 1956-1957).

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Pellenc, rapporteur général sur les projets de loi approuvant :

— les comptes définitifs du Togo pour les exercices 1948 à 1951 (n° 474, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs de l'A. O. F. pour les exercices 1949 à 1951 (n° 475, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs de la Nouvelle-Calédonie pour les exercices 1951-1952 (n° 476, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs de l'A. O. F. pour les exercices 1952-1953 (n° 494, session 1956-1957) ;

— les comptes définitifs du Togo, pour les exercices 1952-1953 (n° 495, session 1956-1957).

Sur la proposition de son rapporteur, la commission a adopté ces différents projets de loi.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Courrière sur le projet de loi (n° 734, session 1956-1957) programme pour l'aide à la construction navale, adopté par l'Assemblée Nationale. Après avoir montré la nécessité du développement de la marine marchande et de l'aide de l'Etat, le rapporteur a proposé l'adoption du projet de loi.

Après les interventions de MM. Lamarque, Debû-Bridel, et Pellenc, rapporteur général, la commission a adopté le projet de loi.

La commission a ensuite entendu M. Alric, rapporteur de la proposition de loi (n° 504, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées.

Après un débat dans lequel intervinrent notamment MM. Coudé du Foresto, Pellenc, rapporteur général, Waldeck L'Huillier et Berthoin, la commission a décidé que l'article 10 du décret organique sur le budget était applicable à l'article premier (aide financière de l'Etat) et à l'article 4 (retraites de personnels).

La commission a enfin désigné M. Coudé du Foresto rapporteur du projet de loi (n° 800, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961.

Jeudi 4 juillet 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 735, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, concernant diverses dispositions relatives au Trésor. M. Pellenc, rapporteur général, a présenté son rapport. Une discussion s'est instaurée en particulier sur l'article 8 relatif à l'interprétation à donner au terme « actionnaires » de l'article 15 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. Sont intervenus notamment : MM. Laffargue, Coudé du Foresto, Fillon, Debû-Bridel, Roubert, président, Tinaud, Alric et Bousch.

La commission a adopté les articles du projet sans modification. Elle a, en outre, adopté trois articles additionnels relatifs, le premier, à la procédure d'appel pour l'indemnisation des dommages des sinistrés français à l'étranger, le second à la garantie de l'Etat aux emprunts contractés pour la construction du siège de l'U. N. E. S. C. O. à Paris, le troisième relatif à l'application de la loi du cumul aux militaires dégagés des cadres.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 2 juillet 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les conclusions du rapport de M. François Schleiter, sur le projet de loi (n° 505, session 1956-1957), tendant à rendre applicables dans les Territoires d'Outre-Mer les modifications apportées à l'article 373 du Code pénal.

Après un échange de vues sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité instituant la Communauté économique européenne et les exposés de MM. Durand-Réville et Motais de Narbonne, la commission, ayant décidé de se saisir pour avis du projet, a désigné M. Motais de Narbonne comme rapporteur.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 4 juillet 1957. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a désigné M. Verdeille, rapporteur de :

— la proposition de résolution (n° 709, session 1956-1957) de M. de la Gontrie, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés de la Savoie, à la suite des dégâts commis dans ce département par les inondations de juin 1957 ;

— la proposition de résolution (n° 717, session 1956-1957), de M. Alex Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à indem-

niser les victimes des inondations dans la commune d'Isola et le département des Alpes-Maritimes ;

— la proposition de résolution (n° 754, session 1956-1957), de M. de Bardonnèche, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département des Hautes-Alpes victimes des récentes inondations ;

— la proposition de résolution (n° 770, session 1956-1957), de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures permettant de venir en aide aux populations et aux communes du département de la Haute-Garonne, victimes des orages des 20 et 24 juin 1957,

et M. Léonetti, rapporteur de la proposition de loi (n° 616, session 1956-1957), de M. Léo Hamon, tendant à compléter la loi n° 56-782 du 4 août 1956 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie.

Le rapport présenté par M. Marcel Rupied sur la proposition de résolution (n° 434, session 1956-1957), de M. Estève, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 50 millions de francs pour venir en aide à la population des régions de Redon (Ille-et-Vilaine) dévastées par les inondations de février 1957, à accorder des délais pour le paiement de leurs impôts aux victimes du sinistre et à envisager, dans les moindres délais, l'aménagement du bassin de la Basse-Vilaine, a été adopté à l'unanimité.

La commission a demandé à être saisie pour avis du projet de loi (n° 802, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, portant institution d'un code de procédure pénale (Titre préliminaire et Livre I^{er}), renvoyé à la commission de la justice.

M. Schwartz a été chargé de rapporter l'avis de la commission.

Enfin, les commissaires ont entendu un exposé de M. Roger Lachèvre, à la suite de la mission accomplie en Algérie par une délégation de la commission. Celui-ci a particulièrement insisté sur le fait que la délégation composée de membres de différents partis a été unanime dans ses conclusions, à savoir principalement:

— que les mesures de pacifications déjà prises sur les plans militaire et administratif doivent être complétées par des

mesures propres à interdire l'alimentation en argent frais des fellagha ayant leurs états-majors à l'étranger ;

— que les difficultés rencontrées par les préfets pour la mise en place des sections administratives spécialisées seront résolues le jour où ceux-ci auront à leur disposition un personnel civil plus nombreux ;

— que les préfectures et sous-préfectures seront vraiment constituées le jour où leurs cadres administratifs habituels seront suffisants, le jour où fonctionneront les services techniques spécialisés (ponts et chaussées, agriculture, anciens combattants, etc...) ;

— enfin, que la décentralisation est une nécessité majeure.

Outre le président, MM. Delrieu, Claude Mont et Nayrou ont tenu à confirmer l'urgence de ces mesures propres à rétablir le calme en Algérie.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 2 juillet 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de :

— M. Carcassonne, sur le projet de loi (n° 750, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de certaines dispositions de la loi du 6 janvier 1950 en ce qui concerne le statut du Conseil Économique ;

— M. Lodéon, sur le projet de loi (n° 774, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de la justice de nationalité française, en service en Tunisie et au Maroc ;

— M. Jean Geoffroy, sur le projet de loi (n° 775, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention judiciaire entre la France et la Tunisie signée à Tunis le 9 mars 1957, et portant dispositions d'application de ladite convention ;

— M. Marcel Molle, sur la proposition de loi (n° 777, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer les sociétés à responsabilité limitée.

Les conclusions des rapporteurs, favorables à l'adoption sans modification de ces différents textes, ont été approuvées à l'unanimité.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 4 juillet 1957. — *Présidence de M. Emile Lodéon, vice-président.* — La commission a désigné officieusement M. Julien Brunhes comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 4676, A. N. 3^e législature) autorisant le Président de la République à ratifier le Traité instituant la Communauté économique européenne, actuellement en discussion devant l'Assemblée Nationale.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 4 juillet 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a désigné officieusement M. Vanrullen comme rapporteur pour avis du projet de loi de ratification du Traité instituant la Communauté économique européenne et a confirmé la désignation officieuse de M. Coudé du Foresto comme rapporteur pour avis du projet de loi de ratification de l'Euratom.

Elle a, ensuite, entendu M. Coudé du Foresto lui exposer les considérations que M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, avait émises le 3 juillet 1957 devant la commission sénatoriale des affaires étrangères sur l'Euratom.

Puis, M. Laurent-Thouvery a indiqué les grandes lignes de l'exposé que M. Maurice Faure avait fait au cours de la réunion précitée sur le Marché commun.

Après que M. Coudé du Foresto eût indiqué à la commission le schéma de son rapport, la commission a décidé d'entendre

jeudi prochain le rapport de ce dernier sur l'Euratom et celui de M. Vanrullen sur le Marché commun.

Enfin, la commission a examiné le rapport d'information élaboré à la suite de la mission accomplie par un certain nombre de ses membres dans la sidérurgie lorraine du 26 au 29 mars 1957.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 2 juillet 1957. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — A l'issue d'un premier débat auquel ont, notamment, pris part, outre le président et l'auteur, MM. Castellani, Chaintron, Léo Hamon et Georges Pernot, la commission a décidé d'examiner dès sa prochaine séance, qu'elle a fixée au lendemain, 3 juillet, la proposition de résolution (n° 758, session 1956-1957) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à faire examiner de toute urgence les incompatibilités existant entre le texte de la Constitution et celui du Traité sur la Communauté européenne de l'énergie atomique et à proposer éventuellement les modifications nécessaires à l'un ou à l'autre texte pour mettre fin à ces incompatibilités.

Le président a ensuite fait à la commission une communication relative à la prorogation de certains délais constitutionnels à l'occasion des crises ministérielles. M. François Valentin a été chargé d'étudier la correspondance relative à cette question, échangée entre les présidents des deux Assemblées.

Puis, M. François Valentin a présenté le début de son avant rapport sur diverses modifications susceptibles d'être apportées au Règlement du Conseil de la République.

Le principe d'amendements aux articles 2, 9, 10, 12, 13, 16, 84, 90, 91, 92 et 94 a été adopté au cours de cette première séance.

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — Réunie pour examiner la proposition de résolution (n° 758, session 1956-1957), de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à faire examiner de toute urgence les incompatibilités existant entre le texte de la Constitution et celui du Traité sur la Communauté européenne de l'énergie atomique et à proposer

éventuellement les modifications nécessaires à l'un ou à l'autre texte pour mettre fin à ces incompatibilités, la commission a tout d'abord entendu un exposé de l'auteur de ce texte, au cours duquel l'économie de la proposition a été développée.

Un large débat s'est alors instauré, auquel ont notamment pris part, outre le président et M. Debré, MM. Georges Pernot, Léo Hamon, Laffargue, Marcihacy, Chaintron et Georges Maurice.

A l'issue de cet échange de vues, la commission a décidé, par 10 voix contre 8 et 1 abstention, à la suite d'un vote par appel nominal, de ne pas prendre en considération la proposition de résolution.

Ont voté pour la prise en considération : MM. Chaintron, Michel Debré, Liot (suppléant : M. Castellani), Marcihacy (délégué : M. Michel Debré), de Montalembert, Joseph Perrin (suppléant : M. Léo Hamon), Rabouin (délégué : M. Castellani), François Valentin (délégué : M. de Montalembert).

Ont voté contre : MM. Aubert (délégué : M. Laffargue), Borgeaud (délégué : M. Laburthe), M. Paul-Emile Descomps (délégué : M. Nayrou), Laburthe, Georges Laffargue, Litaïse (suppléant : M. Georges Maurice), Monichon, Nayrou, Marcel Pellenc (délégué : M. Baratgin), Joseph Raybaud (délégué : M. Georges Maurice).

S'est abstenu : M. Baratgin.

Jeudi 4 juillet 1957. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a entendu la suite de l'exposé de M. François Valentin sur diverses modifications susceptibles d'être apportées au Règlement du Conseil de la République.

A notamment été adopté le principe d'amendements aux articles 48, 57 et 58, ainsi que celui du regroupement dans un seul article de l'ensemble des incidents pouvant être soulevés au cours de chaque débat et, dans un autre article, des dispositions relatives à l'examen de ceux-ci.

Un large échange de vues, auquel ont pris part, outre le président et le rapporteur, MM. Alex Boubert et Chaintron, s'est ouvert, au cours duquel ont été évoqués les multiples aspects du problème posé lors des discussions budgétaires et financières devant le Conseil de la République.

La suite du débat a été renvoyée au 9 juillet après que la commission ait chargé son président de demander à la Conférence des Présidents que la date du 23 juillet soit retenue pour l'examen en séance publique du rapport de M. François Valentin.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 3 juillet 1957. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a procédé à l'examen de plusieurs rapports. Elle a adopté les conclusions de :

1° M. Méric favorable au projet de loi (n° 596, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 431 du Code de la sécurité sociale, relatif à la prévention des accidents du travail ;

2° M. Méric favorable à la proposition de loi (n° 595, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter le Code de la sécurité sociale, en ce qui concerne les accidents de trajet ;

3° M^{me} Girault favorable à la proposition de loi (n° 732, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rétablir, dans leurs droits au regard de l'assurance-vieillesse, les chauffeurs de taxis salariés exclus du régime général des assurances sociales entre le 1^{er} juillet 1930 et le 1^{er} janvier 1936 ;

4° M. Menu favorable au projet de loi (n° 761, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière ;

5° M. Menu, tendant à l'adoption, sous réserve d'un amendement, de la proposition de loi (n° 749, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, tendant à modifier les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes ;

6° M^{me} Devaud, tendant à la reprise, sous réserve d'un amendement, du projet de loi (n° 760, session 1956-1957), adopté

avec modification par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail.

Enfin, elle a procédé, sur rapport de M. Tharradin, à un premier échange de vues sur la proposition de loi (n° 610, session 1956-1957), de M. Bouquerel, tendant à interdire à un employeur d'embaucher un ouvrier lié par un contrat de travail, dont le logement figure dans ce contrat comme une des clauses accessoires.